

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE UN LIBRARY



DEC 2 1983

Distr.
GENERALE

T/PET.10/306
23 novembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

PETITION DE M. FRANCISCO T. ULUDONG, DIRECTEUR GENERAL DE LA
PACIFIC RESEARCH AND DEVELOPMENT AGENCY, CONCERNANT LE
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

P.O. Box 955
Saipan CM 96950

le 19 octobre 1983

L'Association of Pacific Islands Legislatures (APIL) qui regroupe Guam, les Mariannes septentrionales, les Etats fédérés de Micronésie, la République des Palaos et les îles Marshall, a adopté en avril une résolution approuvant le projet de rédaction d'une histoire de la "Micronésie sous la tutelle des Nations Unies" et demandant aux diverses institutions publiques ou privées d'accorder leur soutien, financier ou autre, à ce projet. Dans le cas où le Conseil n'aurait pas reçu une copie officielle de cette résolution de l'APIL, nous lui transmettons ci-joint une copie pour information 1/.

La Pacific Research and Development Agency, organisme non gouvernemental et sans but lucratif ayant son siège dans les Mariannes septentrionales, est chargé de la planification et de l'organisation de ce projet d'histoire de la Micronésie qui examinera tous les aspects du rôle important que le Conseil a joué dans le développement du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

A cet égard, nous voudrions vous informer, ainsi que les membres du Conseil, de notre intention de demander à l'avenir l'appui du Conseil pour ce projet. Les formes que pourra prendre cet appui seront exposées dans un document de caractère

général auquel on est en train de mettre le point final et qui vous sera transmis dès son achèvement. Entre-temps, nous demandons au Conseil de prendre officiellement note de ce projet à propos duquel tout avis que les membres ou le personnel du Conseil pourront donner sera hautement apprécié.

Veillez agréer, etc.

Le Directeur général,

(Signé) Francisco T. ULUDONG

Monsieur le Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Note

1/ La résolution a été placée dans les archives du Secrétariat où elle pourra être consultée par les membres du Conseil.
